



ENDURECEDOR DUEPOL _BARNIZ
Code : 12124



Version: 9

Révision: 01/06/2023

Revisión précédente: 20/12/2022

Date d'impression: 01/06/2023

RUBRIQUE 1 — IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1	IDENTIFICATEUR DE PRODUIT: ENDURECEDOR DUEPOL _BARNIZ Code : 12124 UFI: RWJ2-91KR-000K-QWGM
1.2	UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES: <u>Utilisations prévues (principales fonctions techniques):</u> ☐ Industriel ☒ Professionnelle ☒ consommation Durcisseur, en combinaison avec des polymères hydroxylés, principalement polyesters et polyacrylates, pour la préparation de systèmes à 2 composants. <u>Secteurs d'utilisation:</u> Utilisations par des consommateurs (SU21), Utilisations professionnelles (SU22), <u>Types d'utilisation du PCN:</u> Produits chimiques : non catégorisés. <u>Utilisations déconseillées:</u> Ce produit n'est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d'utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précédemment comme 'Utilisations prévues ou identifiées'. <u>Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:</u> # Contient des diisocyanates: Ne peuvent être mis sur le marché comme substances telles quelles, comme constituant d'autres substances ou dans des mélanges pour usage(s) industriel(s) et professionnel(s) après le 24 février 2022, sauf si: a) la concentration en diisocyanates, individuellement et en combinaison, est inférieure à 0,1 % en poids, ou b) le fournisseur veille à ce que le destinataire de la ou des substances ou du ou des mélanges reçoive les informations relatives aux exigences prévues au point 1 b), et à ce que la mention suivante soit placée sur l'emballage, d'une manière visuellement distincte des autres informations figurant sur l'étiquette: «À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle». Consulter le texte législative originale pour plus de détails.
1.3	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ: PINTURAS ISAVAL, S.L. c/Velluters, Parcela 2-14- P.I. Casanova - 46394 Ribarroja del Turia (Valencia) ESPAÑA Téléphone: +34 96 1640001 - Fax: +34 96 1640002 - www.isaval.es <u>- Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:</u> atencionalcliente@isaval.es
1.4	NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE: +34 96 1640001 8:00-18:00 h. Téléphone d'urgence pour premiers secours: (+33) 01 45425959 (24 h.) ORFILA (France)  ORFILA <u>- Centres de toxicologie FRANCE:</u> · PARIS: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Fernand Widal - Téléphone: +33 140054848 · NANCY: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Central - Téléphone: +33 383225050 · LILLE: Centre Antipoison et de Toxicovigilance - Téléphone: 825812822 (France), +33 800595959 · STRASBOURG: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpitaux Universitaires de Strasbourg - Téléphone: +33 388373737 · BORDEAUX: Centre Antipoison, Hôpital Pellegrin-Tripode - Téléphone: +33 556964080 · LYON: Centre Antipoison, Hôpital Edouard Herriot - Téléphone: +33 472116911 · TOULOUSE: Centre Antipoisons et de Toxicovigilance, Hôpital Purpan - Téléphone: +33 561777447 · ANGERS: Centre Antipoison et de Toxicovigilance d'Angers C.H.R.U. - Téléphone: +33 241482121 · MARSEILLE: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Salvator - Téléphone: +33 491752525 · BRUSSELS/BRUXELLES (Belgique): Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum - Téléphone: +32 70245245

RUBRIQUE 2 — IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:

La classification des mélanges est faite selon les principes suivants: a) lorsque des données (tests) sont disponibles pour la classification des mélanges, elles sont généralement classifiées sur la base de ces données, b) en l'absence de données (tests) pour les mélanges, des méthodes d'interpolation ou d'extrapolation sont généralement utilisées pour évaluer le risque, en utilisant les données de classification disponibles pour des mélanges similaires, et c) en l'absence d'essais et d'informations permettant d'appliquer des techniques d'interpolation ou d'extrapolation, des méthodes sont utilisées pour classer l'évaluation des risques sur la base des données des composants individuels du mélange.

Classification selon le Règlement (UE) n° 1272/2008~2021/849 (CLP):

ATTENTION:Flam. Liq. 3:H226|Skin Sens. 1:H317|STOT SE (narcosis) 3:H336|EUH066

Classe de danger		Classification du mélange	Cat.	Routes d'exposition	Organes cibles	Effets
Physico-chimique:		Flam. Liq. 3:H226 c)	Cat.3	-	-	-
Santé humaine:		Skin Sens. 1:H317 c) STOT SE (narcosis) 3:H336 c) EUH066 c)	Cat.1 Cat.3 -	Peau Inhalation Peau	Peau SNC Peau	Allergie Narcosis Sèchement, Gerçures
Environnement: Non classé						



ENDURECEDOR DUEPOL _BARNIZ
Code : 12124



Version: 9

Révision: 01/06/2023

Revisión precedente: 20/12/2022

Date d'impression: 01/06/2023

	Le texte intégral des mentions de danger est indiqué dans la section 16. Note: Lorsque dans la section 3 on utilise une fourchette de pourcentages, les dangers pour la santé et l'environnement décrivent les effets de la concentration plus élevée de chaque composant, mais inférieur à la valeur maximale indiquée.
2.2	<u>ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE:</u> Le produit est étiqueté avec la mention d'avertissement ATTENTION en accord avec le Règlement (UE) n° 1272/2008~2021/849 (CLP) <u>- Mentions de danger:</u> H226 Liquide et vapeurs inflammables. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. <u>- Conseils de prudence:</u> P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 Tenir hors de portée des enfants. P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P303+P361+P353- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. Laver abondamment à l'eau et au savon. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P352-P312 P304+P340-P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P501 Éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte pour les déchets dangereux ou spéciaux. <u>- Indications additionnelles:</u> EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique. - À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle. <u>- Substances qui contribuent à la classification:</u> Oligomères de diisocyanate d'hexaméthylène Acétate de n-butyle Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle <u>Autres composants sensibilisants :</u> 1,6-di-isocyanate d'hexaméthylène
2.3	<u>AUTRES DANGERS:</u> Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange: <u>- Autres dangers physico-chimiques:</u> Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange potentiellement inflammable ou explosif. <u>- Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine:</u> Les personnes avec voies respiratoires hypersensibles (par exemple, avec de l'asthme ou de la bronchite chronique) ne devraient pas manipuler ce produit. <u>- Autres effets néfastes pour l'environnement:</u> Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB. <u>Propriétés perturbant le système endocrinien:</u> Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.



ENDURECEDOR DUEPOL _BARNIZ

Code : 12124



Version: 9

Révision: 01/06/2023

Revisión precedente: 20/12/2022

Date d'impression: 01/06/2023

RUBRIQUE 3 — COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1	SUBSTANCES: Non applicable (mélange).		
3.2	MÉLANGES: Ce produit-ci est un mélange. Description chimique: Dissolution de Oligomères de diisocyanate d'hexaméthylène COMPOSANTS DANGEREUX: Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption:		
	50 < C < 60 % 	Oligomères de diisocyanate d'hexaméthylène CAS: 28182-81-2, EC: 500-060-2 CLP: Attention: Skin Sens. 1:H317	Autoclassé Notifié
	20 < C ≤ 25 %  	Acétate de n-butyle CAS: 123-86-4, EC: 204-658-1, REACH: 01-2119485493-29 CLP: Attention: Flam. Liq. 3:H226 STOT SE (narcosis) 3:H336 EUH066	REACH / ATP01
	5 < C < 10 %  	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle CAS: 108-65-6, EC: 203-603-9, REACH: 01-2119475791-29 CLP: Attention: Flam. Liq. 3:H226 STOT SE (narcosis) 3:H336	REACH
	5 < C < 10 %   	Xylène (mélange d'isomères) CAS: 1330-20-7, EC: 215-535-7, REACH: 01-2119488216-32 CLP: Danger: Flam. Liq. 3:H226 Acute Tox. (inh.) 4:H332 (ATE=11000 mg/m3) Acute Tox. (skin) 4:H312 (ATE=1700 mg/kg) Skin Irrit. 2:H315 Eye Irrit. 2:H319 STOT SE (irrit.) 3:H335 STOT RE 2:H373 Asp. Tox. 1:H304	REACH
	0,1 < C < 0,2 %  	1,6-di-isocyanate d'hexaméthylène CAS: 822-06-0, EC: 212-485-8, REACH: 01-2119457571-37 CLP: Danger: Acute Tox. (inh.) 1:H330 (ATE=124 mg/m3) Acute Tox. (oral) 4:H302 (ATE=738 mg/kg) Skin Irrit. 2:H315 Eye Irrit. 2:H319 Resp. Sens. 1:H334 Skin Sens. 1:H317 STOT SE (irrit.) 3:H335	REACH Resp. Sens. 1, H334: C ≥0,5 % Skin Sens. 1, H317: C ≥0,5 %
	Impuretés: Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit. Adjuvants de stabilisation: Aucun. Référence à d'autres sections: Pour plus d'informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16. SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC): Liste mise à jour par l'ECHA sur 17/01/2023. Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006: Aucune. Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006: Aucune. SUBSTANCES PERSISTANTS, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÈS PERSISTANTS ET TRÈS BIOACCUMULABLES (VPVB): Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.		

RUBRIQUE 4 — PREMIERS SECOURS

4.1	DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SECOURS:  Les symptômes peuvent apparaître après l'exposition, de sorte qu'en cas d'une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention à se protéger lui mêmes et utiliser les moyens de protection individuelles recommandées s'il y a une possibilité d'exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.		
	Route d'exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
	Inhalation: 	L'inhalation de vapeurs de solvants peut provoquer céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.	Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener en plein air. Si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, respiration artificielle. Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS). Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin.
	Peau: 	Le contact avec la peau produit rougeur. En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher.	Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau. Ne pas utiliser de solvants.
	Yeux:	Le contact avec les yeux cause rougeur et douleur.	Enlever les verres de contact. Rincage à l'eau immédiat et abondant, en maintenant les paupières écartées. Si l'irritation persiste, faire appel à un médecin.

		ENDURECEDOR DUEPOL _BARNIZ Code : 12124			
Version: 9		Révision: 01/06/2023		Revisión précédente: 20/12/2022 Date d'impression: 01/06/2023	
Ingestion:		Par ingestion, peut causer irritation de la gorge, douleur abdominale, somnolence, nausées, vomissement et diarrhée.		En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque d'aspiration. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.	
4.2		<u>PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFERES:</u> Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11.1			
4.3		<u>INDICATION DES EVENTUELS SOINS MEDICAUX IMMEDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NECESSAIRES:</u> <u>Information pour le médecin:</u> Le traitement doit se diriger au control des symptômes et des conditions cliniques du patient.. <u>Antidotes et contre-indications:</u> Il n'est pas connu un antidote spécifique.			
RUBRIQUE 5 — MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE					
5.1		<u>MOYENS D'EXTINCTION:</u> Poudres spécifiques ou CO2.			
5.2		<u>DANGERS PARTICULIERS RESULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MELANGE:</u> Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, vapeurs d'isocyanate, traces d'acide cyanhydrique. L'exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.			
5.3		<u>CONSEILS AUX POMPIERS:</u> <u>Équipements de protection particuliers:</u> Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques. <u>Autres recommandations:</u> Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.			
RUBRIQUE 6 — MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE					
6.1		<u>PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE:</u> Éliminer les possibles sources d'ignition et, s'il est nécessaire, ventiler la zone. Ne pas fumer. Éviter le contact direct du produit. Éviter l'inhalation des vapeurs. Maintenir les personnes sans protection en position opposée au sens du vent.			
6.2		<u>PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:</u> Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.			
6.3		<u>MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:</u> Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc.). Les zones contaminées doivent être immédiatement nettoyées avec un décontaminant approprié. Un décontaminant (inflammable) peut être constitué par: eau/éthanol ou isopropanol/solution d'ammoniaque concentrée (d=0,880) = 45/50/5 parties en volume. Un décontaminant (non inflammable) est le formé par: eau/carbonate de sodium = 95/5 parties en poids. Ajouter le même décontaminant sur les résidus et attendre quelques jours dans des emballages non fermés, jusqu'à la fin de la réaction. Garder les restes dans un conteneur fermé.			
6.4		<u>RÉFÉRENCE A D'AUTRES RUBRIQUES:</u> Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir rubrique 1. Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir rubrique 7. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. Pour l'élimination des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.			
RUBRIQUE 7 — MANIPULATION ET STOCKAGE					
7.1		<u>PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:</u> Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail. <u>- Recommandations générales:</u> Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts. <u>- Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:</u> Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, pouvant s'étaler le long du sol à des grandes distances et peuvent former à l'aide de l'air des mélanges qui au contact de sources d'ignition lointaines peuvent s'enflammer ou exploser. Dû à l'inflammabilité, ce matériel ne peut être utilisé que dans des zones libres de sources d'ignition et à l'écart de sources de chaleur ou électriques. Éteindre les téléphones portables et ne pas fumer. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Point d'éclair 28° °C (Pensky-Martens) CLP 2.6.4.3. Température auto-inflammation: Non applicable. Réquisition de ventilation: Non disponible. <u>- Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:</u> Les personnes ayant des antécédents d'asthme, d'allergies, maladies chroniques ou répétées ne doivent pas être employées à des procédures utilisant ce produit. Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. <u>- Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:</u> Il n'est pas considéré un danger pour l'environnement. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.			
7.2		<u>CONDITIONS D'UN STOCKAGE SUR, Y COMPRIS LES EVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:</u>			

		ENDURECEDOR DUEPOL _BARNIZ Code : 12124		 																																																									
Version: 9		Révision: 01/06/2023		Revisión précédente: 20/12/2022																																																									
Date d'impression: 01/06/2023																																																													
Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver à l'écart des aliments et boissons, compris ceux pour animaux. Conserver hors de portée des enfants. Le produit doit être stocké isolé de sources de chaleur et électriques. Ne pas fumer dans l'aire de stockage. S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Éviter des conditions d'humidité extrêmes. Réagit avec l'eau, dégageant du CO2, et donc avec le danger de crevaison dans des emballages fermés, conséquence de l'augmentation de pression. Les emballages partiellement utilisés doivent être ouverts avec soin. Conséquence de la sensibilité à l'humidité des isocyanates, ce produit doit se conserver dans le récipient d'origine, ou bien sous pression d'azote sec, par exemple. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d'informations, voir rubrique 10. - <u>Classe de magasin:</u> D'après les dispositions en vigueur. - <u>Temps de stockage:</u> 12 Mois. - <u>Températures:</u> min:5 °C, max:40 °C (recommandé). - <u>Matières incompatibles:</u> # Conserver à l'écart de l'eau, alcalis, amines, alcools, agents oxydants, acides, métaux, peroxydes. Nettoyer l'équipement d'application avec un solvant compatible. - <u>Type d'emballage:</u> Selon réglementations en vigueur. - <u>Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE:</u> Non applicable (produit per utilisation non industrielle).																																																													
7.3		<u>UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIERE(S):</u> Aucune recommandation particulière disponible différente à celles indiquées pour l'usage de ce produit.																																																											
RUBRIQUE 8 — CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE																																																													
8.1		<u>PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:</u> Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipe de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Référence doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses. - <u>LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE)</u> <table><tr><th>INRS 2012 (ED 984) (Decret 2012-746) (France, 2012)</th><th>An</th><th colspan="2">VME</th><th colspan="2">VLCT</th><th>Observations</th><th>Table</th></tr><tr><td></td><td></td><td>ppm</td><td>mg/m3</td><td>ppm</td><td>mg/m3</td><td></td><td>MP non.</td></tr><tr><td>Oligomères de diisocyanate d'hexaméthylène</td><td>1993</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td><td>1</td><td></td><td>62</td></tr><tr><td>Acétate de n-butyle</td><td>1983</td><td>150</td><td>710</td><td>200</td><td>940</td><td></td><td>84</td></tr><tr><td>Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle</td><td>2007</td><td>50</td><td>275</td><td>100</td><td>550</td><td>*Vd</td><td></td></tr><tr><td>Xylène (mélange d'isomères)</td><td>2007</td><td>50</td><td>221</td><td>100</td><td>442</td><td>*Vd</td><td>84</td></tr><tr><td>1,6-di-isocyanate d'hexaméthylène</td><td>1986</td><td>0,01</td><td>0,075</td><td>0,02</td><td>0,15</td><td>AR</td><td>62</td></tr></table> VME - Valeur limite moyenne d'exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d'exposition court terme, MP - Maladie Professionnelle. **Vd - Risque de pénétration percutanée. AR - Risque d'allergie respiratoire. - Risque de pénétration percutanée (*Vd): Indique que, par les expositions à cette substance, la contribution par voui cutanée, y compris les muqueuses et les yeux, peut être importante por la teneur totale du corps si aucune mesure n'est prise pour empêcher l'absorption. il y a certains agents chimiques auxquels l'absorption percutanée, à la fois en phase liquide et la vapeur, peut être très élevée, pouvant être cette voie d'entrée d'importance égale ou supérieure même que l'inhalation. Dans ces situations, il est indispensable l'utilisation du contrôle biologique pour pouvoir quantifier la quantité global e polluants absorbés. - <u>VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB):</u> La surveillance biologique peut être une technique complémentaire très utile à la surveillance de l'air lorsque les seules techniques d'échantillonnage de l'air peuvent ne pas donner une indication fiable de l'exposition. La surveillance biologique est la mesure et l'évaluation de substances dangereuses ou de leurs métabolites dans les tissus, les sécrétions, les excréments ou l'air expiré, ou toute combinaison de ceux-ci, chez les travailleurs exposés. Les mesures reflètent l'absorption d'une substance par toutes les voies. La surveillance biologique peut être particulièrement utile dans les cas d'absorption cutanée importante et/ou d'absorption du tractus gastro-intestinal après l'ingestion, lorsque le contrôle de l'exposition dépend d'un équipement de protection respiratoire, lorsqu'il existe une relation raisonnablement bien définie entre la surveillance biologique et l'effet, ou où il donne des informations sur la dose accumulée et le poids corporelle de l'organe cible qui est liée à la toxicité. Cette préparation contient les suivantes substances qui ont établi une valeur limite biologique: - - <u>NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):</u> Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est considéré comme sûr, dérivée de données toxicologiques selon directrices spécifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent diférer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une déterminée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considérées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.				INRS 2012 (ED 984) (Decret 2012-746) (France, 2012)	An	VME		VLCT		Observations	Table			ppm	mg/m3	ppm	mg/m3		MP non.	Oligomères de diisocyanate d'hexaméthylène	1993	-	-	-	1		62	Acétate de n-butyle	1983	150	710	200	940		84	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	2007	50	275	100	550	*Vd		Xylène (mélange d'isomères)	2007	50	221	100	442	*Vd	84	1,6-di-isocyanate d'hexaméthylène	1986	0,01	0,075	0,02	0,15	AR	62
INRS 2012 (ED 984) (Decret 2012-746) (France, 2012)	An	VME		VLCT		Observations	Table																																																						
		ppm	mg/m3	ppm	mg/m3		MP non.																																																						
Oligomères de diisocyanate d'hexaméthylène	1993	-	-	-	1		62																																																						
Acétate de n-butyle	1983	150	710	200	940		84																																																						
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	2007	50	275	100	550	*Vd																																																							
Xylène (mélange d'isomères)	2007	50	221	100	442	*Vd	84																																																						
1,6-di-isocyanate d'hexaméthylène	1986	0,01	0,075	0,02	0,15	AR	62																																																						
		<table><tr><th>- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:-</th><th colspan="2">DNEL Inhalation mg/m3</th><th colspan="2">DNEL Cutanée mg/kg bw/d</th><th colspan="2">DNEL Oral mg/kg bw/d</th></tr><tr><td>Effets systémiques, aiguë et chroniques:</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>Xylène (mélange d'isomères)</td><td>289 (a)</td><td>77 (c)</td><td>s/r (a)</td><td>180 (c)</td><td>- (a)</td><td>- (c)</td></tr><tr><td>Oligomères de diisocyanate d'hexaméthylène</td><td>- (a)</td><td>- (c)</td><td>- (a)</td><td>- (c)</td><td>- (a)</td><td>- (c)</td></tr></table>				- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:-	DNEL Inhalation mg/m3		DNEL Cutanée mg/kg bw/d		DNEL Oral mg/kg bw/d		Effets systémiques, aiguë et chroniques:							Xylène (mélange d'isomères)	289 (a)	77 (c)	s/r (a)	180 (c)	- (a)	- (c)	Oligomères de diisocyanate d'hexaméthylène	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)																												
- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:-	DNEL Inhalation mg/m3		DNEL Cutanée mg/kg bw/d		DNEL Oral mg/kg bw/d																																																								
Effets systémiques, aiguë et chroniques:																																																													
Xylène (mélange d'isomères)	289 (a)	77 (c)	s/r (a)	180 (c)	- (a)	- (c)																																																							
Oligomères de diisocyanate d'hexaméthylène	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)																																																							



ENDURECEDOR DUEPOL_BARNIZ
Code : 12124



Version: 9

Révision: 01/06/2023

Revisión precedente: 20/12/2022

Date d'impression: 01/06/2023

Acétate de n-butyle	960 (a)	480 (c)	11 (a)	11 (c)	- (a)	- (c)
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	- (a)	275 (c)	- (a)	153,5 (c)	- (a)	- (c)
1,6-di-isocyanate d'hexaméthylène	0,07 (a)	0,035 (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets locaux, aiguë et chroniques:	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3		<u>DNEL Cutanée</u> mg/cm2		<u>DNEL Yeux</u> mg/cm2	
Xylène (mélange d'isomères)	289 (a)	s/r (c)	s/r (a)	s/r (c)	- (a)	- (c)
Oligomères de diisocyanate d'hexaméthylène	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
Acétate de n-butyle	960 (a)	480 (c)	s/r (a)	s/r (c)	s/r (a)	- (c)
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
1,6-di-isocyanate d'hexaméthylène	0,07 (a)	0,035 (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, POPULATION GÉNÉRALE:- Effets systémiques, aiguë et chroniques:	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3		<u>DNEL Cutanée</u> mg/kg bw/d		<u>DNEL Yeux</u> mg/kg bw/d	
Xylène (mélange d'isomères)	174 (a)	14,8 (c)	s/r (a)	108 (c)	s/r (a)	1,6 (c)
Oligomères de diisocyanate d'hexaméthylène	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
Acétate de n-butyle	859,7 (a)	102,34 (c)	6 (a)	6 (c)	2 (a)	2 (c)
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	- (a)	33 (c)	- (a)	54,8 (c)	- (a)	1,67 (c)
1,6-di-isocyanate d'hexaméthylène	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
- EFFETS LOCAUX, AIGUË ET CHRONIQUES:- Effets locaux, aiguë et chroniques:	<u>DNEL Inhalation</u> mg/m3		<u>DNEL Cutanée</u> mg/cm2		<u>DNEL Yeux</u> mg/cm2	
Xylène (mélange d'isomères)	174 (a)	s/r (c)	s/r (a)	s/r (c)	- (a)	- (c)
Oligomères de diisocyanate d'hexaméthylène	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
Acétate de n-butyle	859,7 (a)	102,34 (c)	s/r (a)	s/r (c)	s/r (a)	- (c)
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)
1,6-di-isocyanate d'hexaméthylène	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)

(a) - Aiguë, exposition à court terme, (c) - Chronique, exposition prolongée ou répétée.

(-) - DNEL non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

s/r - DNEL non dérivé (pas de risque identifié).

- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET, ORGANISMES AQUATIQUES:- Eau douce, marin et déversements intermittents:	<u>PNEC Eau douce</u> mg/l	<u>PNEC Marin</u> mg/l	<u>PNEC Intermittent</u> mg/l
Xylène (mélange d'isomères)	0.327	0.327	0.327
Oligomères de diisocyanate d'hexaméthylène	-	-	-
Acétate de n-butyle	0.18	0.018	0.36
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	0.635	0.0635	6.35
1,6-di-isocyanate d'hexaméthylène	0.0774	0.00774	0.774
- USINES TRAITEMENT DES EAUX USÉES (STP) ET SÉDIMENTS DANS L'EAU DOUCE ET MARINE:	<u>PNEC STP</u> mg/l	<u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dw/d	<u>PNEC Sédiments</u> mg/kg dw/d
Xylène (mélange d'isomères)	6.58	12.46	12.46
Oligomères de diisocyanate d'hexaméthylène	-	-	-
Acétate de n-butyle	35.6	0.981	0.0981
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	100	3.29	0.329
1,6-di-isocyanate d'hexaméthylène	8.42	0.01334	0.001334
- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET, ORGANISMES TERRESTRES:- Air, sol et effets pour des prédateurs et pour l'homme:	<u>PNEC Air</u> mg/m3	<u>PNEC Sol</u> mg/kg dw/d	<u>PNEC Oral</u> mg/kg dw/d
Xylène (mélange d'isomères)	-	2.31	-
Oligomères de diisocyanate d'hexaméthylène	-	-	-
Acétate de n-butyle	s/r	0.0903	n/b
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	-	0.29	-
1,6-di-isocyanate d'hexaméthylène	-	0.0026	-

(-) - PNEC non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

n/b - PNEC non dérivé (pas de potentiel de bioaccumulation).

s/r - PNEC non dérivé (pas de risque identifié).

8.2

CONTRÔLES DE L'EXPOSITION:
MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:



Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale. Si ces mesures ne suffisent pas maintenir la concentration de particules et vapeurs en-dessous les limites d'exposition au travail, une protection respiratoire appropriée doit être portée.

- Protection respiratoire:

Éviter l'inhalation de vapeurs.



ENDURECEDOR DUEPOL _BARNIZ
Code : 12124



Version: 9

Révision: 01/06/2023

Revisión precedente: 20/12/2022

Date d'impression: 01/06/2023

- Protection des yeux et du visage:

On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.

- Protection des mains et de la peau:

On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation. L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: RÈGLEMENT (UE) NR. 2016/425:

Comme mesure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'ambiant de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondant marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la catégorie, la norme CEN, etc.), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

Masque: 	✓ Pour des travaux brefs, on peut considérer l'utilisation d'une masque avec une combinaison de filtres de charbon actif et particules, du type A2-P2 (EN14387/EN143). Pour obtenir un niveau de protection adéquate, la classe du filtre doit être choisi en fonction du type et la concentration des agents contaminants présents, selon les spécifications du fabricant des filtres. Si le poste de travail ne dispose pas de la ventilation suffisante, ou quand les utilisateurs, en train de pulvériser ou non, se trouvent à l'intérieur de la cabine de peinture,
Lunettes: 	✓ Lunettes de sécurité avec des protections latérales contre éclaboussures de liquides (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles régulières conformément aux instructions du fabricant.
Écran facial:	Non.
Gants: 	✓ Gants résistants aux produits chimiques (EN374). Lors des contacts fréquents ou prolongés, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 5 ou supérieure, avec un temps de pénétration >240 min. Quand seulement s'attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration >30 min. Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d'utilisation prétendue. Il y a plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nous devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. Utiliser la technique correcte d'enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de ce produit avec la peau. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.
Bottes:	Non.
Tablier:	Non.
Combinaison:	Conseillable.

- Risques thermiques:

Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Éviter tout déversement à l'environnement. Éviter les émissions à l'atmosphère.

- Déversements sur le sol:

Éviter l'infiltration dans les sols.

- Déversement dans l'eau:

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

- Loi de gestion de l'eau:

Ce produit ne contient aucune substance incluse dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l'eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE.

- Émissions atmosphériques:

En raison de la volatilité, peut entraîner des émissions à l'atmosphère durant la manipulation et l'utilisation. Éviter l'émission à l'atmosphère.

		ENDURECEDOR DUEPOL _BARNIZ Code : 12124	 	
Version: 9		Révision: 01/06/2023	Revisión precedente: 20/12/2022	
Date d'impression: 01/06/2023				
RUBRIQUE 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES				
9.1	INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:			
<u>Aspect</u>				
État physique:		Liquide		
Couleur:		Incolore		
Odeur:		Caractéristique		
Seuil olfactif:		Non disponible (mélange).		
<u>Changement d'état</u>				
Point de fusion:		Non disponible (mélange).		
Intervalle d'ébullition:		126,3* - 137,2* °C à 760 mmHg		
<u>- Inflammabilité:</u>				
Point d'éclair		28* °C (Pensky-Martens)	CLP 2.6.4.3.	
Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité/explosivité:		Non disponible - Non disponible		
Température auto-inflammation:		Non applicable.		
<u>Stabilité</u>				
Température de décomposition:		Non disponible (impossibilité technique d'obtenir les données).		
<u>Valeur pH</u>				
pH:		Non applicable (milieu non aqueux).		
<u>- Viscosité:</u>				
Viscosité dynamique:		93,47* cps à 20°C		
Viscosité cinématique:		31,31* mm2/s à 40°C		
Viscosité (temps écoulement):		35 ± 5 sec.CF4 à 20°C		
<u>- Solubilité(s):</u>				
Solubilité dans l'eau		Inmiscible		
Liposolubilité:		Non applicable (produit inorganique).		
Coefficient de partage: n-octanol/eau:		Non applicable (mélange).		
<u>- Volatilité:</u>				
Tension de vapeur:		7,2613* mmHg à 20°C		
Tension de vapeur:		4,7894* kPa à 50°C		
Taux d'évaporation:		Non disponible (manque de données).		
<u>Densité</u>				
Densité relative:		1,023* à 20/4°C	Relative eau	
Densité de vapeur relative:		3,98* à 20°C 1 atm.	Relative air	
<u>Caractéristiques des particules</u>				
La taille des particules:		Non applicable.		
<u>- Propriétés explosives:</u>				
Les vapeurs peuvent former à l'aide de l'air des mélanges qui peuvent s'enflammer ou exploser en présence d'une source d'ignition.				
<u>- Propriétés comburantes:</u>				
Non classé comme produit comburant.				
*Valeurs estimés sur la base des substances qui composent le mélange.				
9.2	AUTRES INFORMATIONS:			
<u>Informations concernant les classes de danger physique</u>				
Liquides inflammables: Combustibilité:		Combustible.		
<u>Autres caractéristiques de sécurité:</u>				
Chaleur de combustion:		5584 Kcal/kg		
COV (livraison):		43,8 % Poids		
COV (livraison):		447,7 g/l		
Non volatile:		56,25 * % Poids		1h. 60°C
Isocyanates:		Non disponible.		
Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche technique correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.				

		ENDURECEDOR DUEPOL _BARNIZ Code : 12124		 																																																						
Version: 9		Révision: 01/06/2023		Revisión precedente: 20/12/2022																																																						
				Date d'impression: 01/06/2023																																																						
RUBRIQUE 10 — STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ																																																										
10.1	REACTIVITE: <u>- Corrossion pour les métaux:</u> Il n'est pas corrosif pour les métaux. <u>- Propriétés pyrophoriques:</u> In n'est pas pyrophorique.																																																									
10.2	STABILITÉ CHIMIQUE: Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.																																																									
10.3	POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES: # Possible réaction dangereuse avec l'eau, alcalis, amines, alcools, agents oxydants, acides, métaux, peroxydes.Réaction exothermique avec des amines et des alcools. Réagit avec l'eau dégageant du CO2.																																																									
10.4	CONDITIONS À ÉVITER: <u>- Chaleur:</u> Tenir éloigné des sources de chaleur. <u>- Lumière:</u> S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. <u>- Air:</u> Le produit n'est pas affecté par l'exposition à l'air, mais il est recommandé ne pas laisser des récipients ouverts. <u>- Humidité:</u> Éviter l'humidité.Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante). <u>- Pression:</u> Irrélevant. <u>- Chocs:</u> Le produit n'est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l'emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et pendant les opérations de chargement et de déchargement.																																																									
10.5	MATIÈRES INCOMPATIBLES: # Conserver à l'écart de l'eau, alcalis, amines, alcools, agents oxydants, acides, métaux, peroxydes.Nettoyer l'équipement d'application avec un solvant compatible.																																																									
10.6	PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX: Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former, incluisant des isocyanates.																																																									
RUBRIQUE 11 — INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES																																																										
	Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~2021/849 (CLP).																																																									
11.1	INFORMATIONS SUR LES CLASSES DE DANGER TELLES QUE DEFINIES DANS LE REGLEMENT (CE) NO 1272/2008: TOXICITÉ AIGUË: <table><tr><th>Dosages et concentrations letales de composants individuels:</th><th>DL50 (OECD401) mg/kg bw Oral</th><th>DL50 (OECD402) mg/kg bw Cutanée</th><th>CL50 (OECD403) mg/m3.4h Inhalation</th></tr><tr><td>Xylène (mélange d'isomères)</td><td>4300 Rat</td><td>1700 Lapin</td><td>> 22080 Rat</td></tr><tr><td>Oligomères de diisocyanate d'hexaméthylène</td><td>> 5000 Rat</td><td>> 5000 Lapin</td><td>> 390 Rat</td></tr><tr><td>Acétate de n-butyle</td><td>10768 Rat</td><td>17600 Lapin</td><td>> 23400 Rat</td></tr><tr><td>Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle</td><td>8532 Rat</td><td>> 5000 Rat</td><td>> 35700 Rat</td></tr><tr><td>1,6-di-isocyanate d"hexaméthylène</td><td>738 Rat</td><td>593 Lapin</td><td>> 124 Rat</td></tr></table> <table><tr><th>Estimations de la toxicité aiguë (ATE) de composants individuels:</th><th>ATE mg/kg bw Oral</th><th>ATE mg/kg bw Cutanée</th><th>ATE mg/m3.4h Inhalation</th></tr><tr><td>Xylène (mélange d'isomères)</td><td>-</td><td>*1700</td><td>11000 Vapeurs</td></tr><tr><td>Oligomères de diisocyanate d'hexaméthylène</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr><tr><td>Acétate de n-butyle</td><td>-</td><td>-</td><td>23400 Vapeurs</td></tr><tr><td>Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle</td><td>-</td><td>-</td><td>35700 Vapeurs</td></tr><tr><td>1,6-di-isocyanate d"hexaméthylène</td><td>738</td><td>-</td><td>124 Vapeurs</td></tr></table> (*) - Estimation ponctuelle de la toxicité aiguë correspondant à la catégorie de classification (voir GHS/CLP Table 3.1.2). Ces valeurs sont utilisées pour calculer l'ATE dans le but de classer un mélange à partir de ses composants et ne représentent pas les résultats de tests. (-) - Les composants dont on suppose qu'ils ne présentent aucune toxicité aiguë au seuil supérieur de la catégorie 4 pour la voie d'exposition correspondante sont ignorés. <u>- Dose sans effet observé</u> Non disponible <u>- Dose minimale avec effect observé</u> Non disponible INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: TOXICITÉ AIGUË:<table><tr><th>Routes d'exposition</th><th>Toxicité aiguë</th><th>Cat.</th><th>Principaux effets, aigus et/ou retardées</th><th>Critère</th></tr></table>					Dosages et concentrations letales de composants individuels:	DL50 (OECD401) mg/kg bw Oral	DL50 (OECD402) mg/kg bw Cutanée	CL50 (OECD403) mg/m3.4h Inhalation	Xylène (mélange d'isomères)	4300 Rat	1700 Lapin	> 22080 Rat	Oligomères de diisocyanate d'hexaméthylène	> 5000 Rat	> 5000 Lapin	> 390 Rat	Acétate de n-butyle	10768 Rat	17600 Lapin	> 23400 Rat	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	8532 Rat	> 5000 Rat	> 35700 Rat	1,6-di-isocyanate d"hexaméthylène	738 Rat	593 Lapin	> 124 Rat	Estimations de la toxicité aiguë (ATE) de composants individuels:	ATE mg/kg bw Oral	ATE mg/kg bw Cutanée	ATE mg/m3.4h Inhalation	Xylène (mélange d'isomères)	-	*1700	11000 Vapeurs	Oligomères de diisocyanate d'hexaméthylène	-	-	-	Acétate de n-butyle	-	-	23400 Vapeurs	Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	-	-	35700 Vapeurs	1,6-di-isocyanate d"hexaméthylène	738	-	124 Vapeurs	Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées	Critère
Dosages et concentrations letales de composants individuels:	DL50 (OECD401) mg/kg bw Oral	DL50 (OECD402) mg/kg bw Cutanée	CL50 (OECD403) mg/m3.4h Inhalation																																																							
Xylène (mélange d'isomères)	4300 Rat	1700 Lapin	> 22080 Rat																																																							
Oligomères de diisocyanate d'hexaméthylène	> 5000 Rat	> 5000 Lapin	> 390 Rat																																																							
Acétate de n-butyle	10768 Rat	17600 Lapin	> 23400 Rat																																																							
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	8532 Rat	> 5000 Rat	> 35700 Rat																																																							
1,6-di-isocyanate d"hexaméthylène	738 Rat	593 Lapin	> 124 Rat																																																							
Estimations de la toxicité aiguë (ATE) de composants individuels:	ATE mg/kg bw Oral	ATE mg/kg bw Cutanée	ATE mg/m3.4h Inhalation																																																							
Xylène (mélange d'isomères)	-	*1700	11000 Vapeurs																																																							
Oligomères de diisocyanate d'hexaméthylène	-	-	-																																																							
Acétate de n-butyle	-	-	23400 Vapeurs																																																							
Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	-	-	35700 Vapeurs																																																							
1,6-di-isocyanate d"hexaméthylène	738	-	124 Vapeurs																																																							
Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées	Critère																																																						



ENDURECEDOR DUEPOL _BARNIZ
Code : 12124



Version: 9

Révision: 01/06/2023

Revisión precedente: 20/12/2022

Date d'impression: 01/06/2023

Inhalation: Non classé	ATE > 20000 mg/m3	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.
Peau: Non classé	ATE > 5000 mg/kg bw	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.
Yeux: Non classé	Non disponible.	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).	GHS/CLP 1.2.5.
Ingestion: Non classé	ATE > 5000 mg/kg bw	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.

GHS/CLP 3.1.3.6: Classification de mélanges à partir des composants (formule d'additivité).

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
- Corrossivité/irritation respiratoire: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 1.2.6. 3.8.3.4.
- Corrossivité/irritation cutanée: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.2.3.3.
- Lésions/irritation oculaire graves: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant grave par contact avec les yeux (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.3.3.3.
- Sensibilisation respiratoire: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.
- Sensibilisation cutanée: 	Peau 	Cat.1	SENSIBILISANT: Peut provoquer une allergie cutanée.	GHS/CLP 3.4.3.3.

GHS/CLP 3.2.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

GHS/CLP 3.3.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

GHS/CLP 3.4.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

- DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
- Danger par aspiration: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit dangereux par aspiration (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.10.3.3.

GHS/CLP 3.10.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répétée (RE):

Effets	SE/RE	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardés	Critère
- Cutanés:	RE	Peau 	-	DÉGRAISSANT: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.	GHS/CLP 1.2.4.
- Neurologiques:	SE 	SNC 	Cat.3	NARCOSIS: Peut provoquer somnolence ou vertiges par inhalation.	GHS/CLP 3.8.3.4.

GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

EFFETS CMR:

- Effets cancérigènes:

	ENDURECEDOR DUEPOL _BARNIZ Code : 12124	 
--	--	---

Version: 9

Révision: 01/06/2023

Revisión precedente: 20/12/2022

Date d'impression: 01/06/2023

	N'est pas considéré comme un produit cancérogène. <u>- Génotoxicité:</u> N'est pas considéré comme un produit mutagénique. <u>- Toxicité pour la reproduction:</u> N'est pas perjudiciable pour la fertilité.N'est pas pejudiciable pour le developpement du foetus. <u>- Effets via l'allaitement:</u> Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel. <u>EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:</u> <u>Routes d'exposition</u> Peut s'absorber par inhalation de la vapeur, à travers la peau et par ingestion. <u>- Exposition à court terme:</u> # L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central.Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.Par ingestion, peut causer des irritations dans la gorge; d'autres effets peuvent être les mêmes que celles décrites pour l'exposition à des vapeurs. Provoque une irritation cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges. <u>- Exposition prolongée ou répétée:</u> Le contact répété ou prolongé peut provoquer l'élimination de la graisse naturelle de la peau, donnant comme résultat dermatite de contact non alérgique et absortion à travers la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. <u>EFFETS INTERACTIFS:</u> Non disponible. <u>INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION:</u> <u>- Absorption percutanée:</u> Cette préparation contient les suivantes substances pour lesquelles la absorption percutanée peut être tres élevé: Xylène (mélange d'isomères), Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle . <u>- Toxicocinétique basique:</u> Non disponible. <u>AUTRES INFORMATIONS:</u> Sur la base des propriétés des composants d'isocyanate et vu les données toxicologiques sur des préparations similaires,
11.2	<u>INFORMATIONS SUR LES AUTRES DANGERS:</u> <u>Propriétés perturbant le système endocrinien:</u> Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation. <u>Autres informations:</u> Aucune information supplémentaire disponible.

ENDURECEDOR DUEPOL _BARNIZ
Code : 12124

Version: 9

Révision: 01/06/2023

Revisión precedente: 20/12/2022

Date d'impression: 01/06/2023

RUBRIQUE 12 — INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification écotoxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~2021/849 (CLP).

12.1

TOXICITE:

- Toxicité aiguë pour le milieu aquatique de composants individuels

CL50 (OECD 203)
mg/l · 96heures

CE50 (OECD 202)
mg/l · 48heures

CE50 (OECD 201)
mg/l · 72heures

Xylène (mélange d'isomères)

14 - Poisson

16 - Daphnie

10 - Algues

Oligomères de diisocyanate d'hexaméthylène

1000 - Algues

Acétate de n-butyle

18 - Poisson

44 - Daphnie

675 - Algues

Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

134 - Poisson

408 - Daphnie

1000 - Algues

1,6-di-isocyanate d'hexaméthylène

77 - Algues

- Concentration sans effet observé

NOEC (OECD 210)
mg/l · 28 jours

NOEC (OECD 211)
mg/l · 21 jours

NOEC (OECD 201)
mg/l · 72 heures

Acétate de n-butyle

23 - Daphnie

Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

100 - Daphnie

- Concentration minimale avec effet observé

Non disponible

ÉVALUATION DE LA TOXICITÉ AQUATIQUE:

Toxicité aquatique

Cat.

Principaux dangers pour l'environnement aquatique

Critère

- Toxicité aquatique aiguë:
Non classé

-

Il n'est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité aiguë pour les organismes aquatiques (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

GHS/CLP
4.1.3.5.5.3.

- Toxicité aquatique chronique:

-

Il n'est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité chronique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

GHS/CLP
4.1.3.5.5.4.

CLP 4.1.3.5.5.3: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité aiguë par la somme des composants classés.

CLP 4.1.3.5.5.4: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité chronique (à long terme) par la somme des composants classés.

12.2

PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ:

- Biodégradabilité:

Non facilement biodégradable.

Biodegradation aérobique de composants individuels

DCO
mgO2/g

%DBO/DQO
5 jours 14 jours 28 jours

Biodegradabilidad

Xylène (mélange d'isomères)

2620

52 81 88

Facile

Oligomères de diisocyanate d'hexaméthylène

- - -

Non facile

Acétate de n-butyle

2204

80 82 83

Facile

Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

1520

22 78 90

Facile

1,6-di-isocyanate d'hexaméthylène

- 20 42

Non facile

Note: Les données de biodégradabilité correspondent à une moyenne de données provenant de diverses sources bibliographiques.

- Hydrolyse:

Non disponible.

- Photodégradabilité:

Non disponible.

12.3

POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:

Il peut se bioaccumuler.

Bioaccumulation de composants individuels

logPow

BCF
L/kg

Potenciel

Xylène (mélange d'isomères)

3.16

56.5 (calculée)

Faible

Oligomères de diisocyanate d'hexaméthylène

Non bioaccumulable

Acétate de n-butyle

1.81

6.9 (calculée)

Non bioaccumulable

Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

0.56

3.2 (calculée)

Non bioaccumulable

1,6-di-isocyanate d'hexaméthylène

3.2

59.6 (calculée)

Faible

12.4

MOBILITÉ DANS LE SOL:

Non disponible

Movilité de composants individuels

log Poc

Constante de Henry
Pa·m3/mol 20°C

Potenciel

Xylène (mélange d'isomères)

2,25

660 (calculée)

Faible

Acétate de n-butyle

1,84

28,5 (calculée)

Non bioaccumulable

Acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

0,23

0,42 (calculée)

Non bioaccumulable



ENDURECEDOR DUEPOL _BARNIZ
Code : 12124



Version: 9

Révision: 01/06/2023

Revisión precedente: 20/12/2022

Date d'impression: 01/06/2023

	1,6-di-isocyanate d'hexaméthylène	2,78	3,99 (calculée)	Faible
12.5	RÉSULTATS DES ÉVALUATIONS PBT ET VPVB:(Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:) Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.			
12.6	PROPRIÉTÉS PERTURBANT LE SYSTÈME ENDOCRINIEN: Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.			
12.7	AUTRES EFFETS NEFASTES: - <u>Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone:</u> Non disponible. - <u>Potentiel de formation photochimique d'ozone:</u> Non disponible. - <u>Potentiel de réchauffement climatique:</u> En cas d'incendie ou d'incinération dégage du CO2.			

RUBRIQUE 13 — CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1	MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS:Directive 2008/98/CE~Règlement (UE) n° 1357/2014: Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8. <u>Élimination d'emballages souillés:Directive 94/62/EC~2015/720/UE, Decision 2000/532/EC~2014/955/UE:</u> Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur.La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée.Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit. <u>Procédures de neutralisation ou destruction du produit:</u> Incinération contrôlée dans des sites spéciaux de traitement de résidus chimiques, selon les réglementations locales.
------	--

RUBRIQUE 14 — INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1	NUMÉRO ONU OU NUMÉRO D'IDENTIFICATION: 1263
14.2	DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU: PEINTURE
14.3	CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT: <u>Transport par route (ADR 2023) et</u> <u>Transport par chemin de fer (RID 2023):</u> - Classe: 3 - Groupe d'emballage: III - Code de classification: F1 - Code de restriction en tunnels: (E) - Catégorie de transport: 3, max. ADR 1.1.3.6. 1000 L - Quantités limitées: 5 L (voir exemptions totales ADR 3.4) - Document pour le transport: Fiche de route. - Consignes écrites: ADR 5.4.3.4 <u>Transport voie maritime (IMDG 40-20):</u> - Classe: 3 - Groupe d'emballage: III - Fiche de Sécurité (FS): F-E,S_E - Guide soins médicaux d'urgence: 310,313 - Polluant marin: Non. - Document pour le transport: Connaissance d'embarquement. <u>Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2021):</u> - Classe: 3 - Groupe d'emballage: III - Document pour le transport: Lettre de transport aérien. <u>Transport par voies de navigation intérieures (ADN):</u> Non disponible
14.4	GROUPE D'EMBALLAGE: Voir la section 14.3
14.5	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT: Non applicable (non classé comme dangereux pour l'environnement).
14.6	PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR: S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécurisée. Assurer une ventilation adéquate.
14.7	TRANSPORT MARITIME EN VRAC CONFORMÉMENT AUX INSTRUMENTS DE L'OMI: Non applicable.





ENDURECEDOR DUEPOL _BARNIZ
Code : 12124



Version: 9

Révision: 01/06/2023

Revisión precedente: 20/12/2022

Date d'impression: 01/06/2023

RUBRIQUE 15 — INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 RÈGLEMENTATIONS/LEGISLATION PARTICULIÈRES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT:

Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérées tout au long de cette fiche de données de sécurité.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation:

Voir la section 1.2

Avertissement tactile de danger:

Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).

Protection de sécurité par des enfants:

Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis).

AUTRES LÉGISLATIONS:

Non disponible.

Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III):

Voir la section 7.2

Autres législations locales:

Le destinataire doit vérifier l'existence éventuelle de réglementations locales applicables au produit chimique.

15.2 ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE:

Pour cette mélange n'a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.

RUBRIQUE 16 — AUTRES INFORMATIONS

16.1 TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE À LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3:

Mentions de danger en accord le Règlement (UE) n° 1272/2008~2021/849 (CLP), Annexe III:

H226 Liquide et vapeurs inflammables. H302 Nocif en cas d'ingestion. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H312 Nocif par contact cutané. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H330 Mortel par inhalation. H332 Nocif par inhalation. H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Notes concernat l'identification, classification et l'étiquetage des substances ou mélanges:

Note C : Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.

Note 2 : La concentration d'isocyanates donnée est le pourcentage en poids du monomère libre, calculé par rapport au poids total du mélange.

ÉVALUATION DES INFORMATIONS SUR LE DANGER DES MÉLANGES:

Voir les sections 9.1, 11.1 et 12.1.

CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:

Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionnels, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation des fiches de données de sécurité et l'étiquetage des produits.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:

- European Chemicals Agency: ECHA, <http://echa.europa.eu/>
- EUR-Lex L'accès au droit de l'Union européenne, <http://eur-lex.europa.eu/>
- Industrial Solvents Handbook, Ibert Mellan (Noyes Data Co., 1970).
- Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007).
- Accord européen concernant le transport des marchandises dangereuses par route, (ADR 2023).
- International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 40-20 (IMO, 2020).

ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:

Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité:

- REACH: Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques.
- GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
- CLP: Classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges.
- EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
- ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées.
- CAS: Service américain d'enregistrement des produits chimiques.
- UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques.
- SVHC: Substances extrêmement préoccupantes.
- PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables.
- COV: Composés Organiques Volatiles.
- DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH).
- PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH).
- LC50: Concentration létale, 50 pour cent.
- LD50: Dose létale, 50 pour cent.
- ONU: Organisation des Nations Unies.
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route.
- RID: Réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses.
- IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
- IATA: Association du Transport aérien international.
- ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

	ENDURECEDOR DUEPOL _BARNIZ Code : 12124	 
--	--	---

Version: 9

Révision: 01/06/2023

Revisión précédente: 20/12/2022

Date d'impression: 01/06/2023

	Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr. 2020/878.	
	<u>HISTOIRE:</u>	<u>RÉVISION:</u>
	Version: 6	10/06/2022
	Version: 7	16/12/2022
	Version: 8	20/12/2022
	Version: 9	01/06/2023
	<u>Modifications en ce qui concerne a la Fiche de données de sécurité précédente:</u>	
	Les possibles changements législatifs, contextuelles, numériques, méthodologiques et normatifs en ce qui concerne a la version précédente sont mis en évidence dans cette Fiche de données de sécurité par une marque #	

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementation tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.